

Brèves du CSEC Du 25/11/2021

1) PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS:



La crise sanitaire de la Covid-19 qui se poursuit en 2021 génère une charge additionnelle nette de réassurance de 40 M€ sur le premier semestre 2021, portant les impacts directs nets de réassurance à 983 M€ au 30 juin 2021, contre 943 M€ au 31 décembre 2020.

Les impacts sont stables mais avec une relative augmentation des charges liées aux pertes d'exploitation.

Faits marquants Accord transactionnel avec SCOR

Le 10 juin 2021, Covéa et SCOR ont annoncé la signature d'un protocole d'accord transactionnel, élaboré sous l'égide de l'ACPR. Les points clés en sont les suivants.

- Fin des actions judiciaires et réclamations: SCOR et Covéa ont convenu d'un désistement immédiat, à l'égard de toutes personnes concernées, de toutes les actions judiciaires et réclamations en lien avec la proposition de rapprochement formulée par Covéa en 2018.
- · Participation du groupe Covéa au capital de SCOR :
 - Covéa a consenti à SCOR une option d'achat des titres qu'elle détient à un prix d'exercice de 28 euros par action et pendant une durée de 5 ans.
 - → Le risque de dépréciation de la part des titres SCOR inscrits au bilan à une valeur comptable supérieure à 28 euros, détenus par Covéa Coopérations, a été provisionné pour un montant total de 43 M€.
 - → Le prix d'exercice de 28 € est supérieur au prix de revient des actions SCOR détenues par les autres entités du Groupe (principalement MAAF Assurances SA): le montant de la plus-value latente théorique globale ainsi constituée, nette des effets de participation aux bénéfices, est proche de celui de la provision pour dépréciation enregistré.
 - Covéa s'est engagé, pendant une durée de 7 ans, à ne pas acheter d'actions de SCOR et à renoncer à toute remise d'une offre relative à une prise de contrôle de SCOR.
- Indemnité transactionnelle : Covéa s'est engagé à verser à SCOR une somme de 20 M€, comptabilisée en résultat exceptionnel.

Sur les Filiales Internationales :

- Le partenariat avec Bipemme Vita a été reconduit jusqu'en 2023.
- CSE a été cédé au prix de 39 millions d'euros.

Les primes acquises sont en croissance de 17,6 % selon la répartition suivante :

EVOLUTION ET VENTILATION DES PRIMES ACQUISES FRANCE

En millions €	juin-21	juin-20 Hors impacts directs Covid	juin-20	Variation Hors impacts directs Covid	Variation
Automobile	1 924		1 870		2,9%
Risques privés	1 018	1 001	999	1,7%	2,0%
Professionnels et Entreprises	1 455	1 350	1 284	7,8%	13,3%
Affinitaires et partenariats	388	386	386	0,5%	0,5%
Protection Juridique et Assistance	154	148	148	4,4%	4,5%
Autres marchés	32	30	30	7,1%	7,1%
Biens et responsabilités	4 971	4 807	4 716	3,4%	5,4%
Santé et Prévoyance	1 193	1 166	1 165	2,3%	2,4%
Santé	784	774	773	1,3%	1,4%
Dont individuelle	489	488	487	0,2%	0,4%
Dont collective	295	286	286	3,1%	3,1%
Prévoyance	409	392	392	4,4%	4,4%
Dont individuelle	319	306	306	4,0%	4,0%
Dont collective	91	86	86	5,8%	5,8%
Epargne-Retraite	1 622	1 149	1 149	41,2%	41,2%
Dont supports euro	1 224	882	882	38,8%	38,8%
Dont supports unités de compte	398	267	267	49,0%	49,0%
Assurance de personnes	2 815	2 315	2 314	21,6%	21,6%
Acceptations en réassurance (Covéa Coopérations)	799	151	151	427,7%	427,7%
Total France	8 584	7 273	7 182	18,0%	19,5%

Quant au résultat net arrêté au 30/06/2021, il s'établit à un très bon niveau, soit 459 millions d'euros. Les fonds propres s'établissent à 16,9 milliards d'euros.

EPARGNE-RETRAITE

En épargne, la collecte brute augmente de 39% (+427 M€) par rapport au 1er semestre 2020 impacté par la crise sanitaire, et diminue de 8% (-133 M€) par rapport au 30 juin 2019 :

- La collecte brute sur les contrats en euros progresse de 37,5% (+318 M€) par rapport
 à juin 2020 et diminue de 18% (-257 M€) par rapport à juin 2019.
- Sur les contrats en unités de compte, la collecte brute enregistre une hausse de 43% (+109 M€) par rapport à juin 2020 et de 51,7% par rapport à juin 2019.

Au global, les contrats en unités de compte représentent 24,5% de la collecte brute contre 20,5% au 31 décembre 2020.

2. <u>DIRECTION CONFORMITE - Information sur le projet de Charte Ethique</u> :

Objectifs

- La charte est le document de référence sur le socle commun des valeurs du groupe Covéa et des comportements attendus des collaborateurs dans leurs activités professionnelles
- Elle est alignée avec les nouvelles ambitions du Groupe, en particulier, la nouvelle stratégie d'engagement sociétal
- Elle permet également de faire les connaître les valeurs du groupe et les principes éthiques aux parties prenantes externes (nos clients/sociétaires, fournisseurs, distributeurs, partenaires...)

Périmètre d'application

- Entités de l'UES Covéa
- Pour les autres entités du groupe : transmission de la charte Covéa afin que chaque entité la décline si pécessaire

Elle est annexée au Règlement Intérieur. Elle peut être opposable à Covéa si les valeurs contenues dans cette charte ne sont pas respectées.

Cette charte traite des éléments suivants avec 20 fiches thématiques :

RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

- · Promouvoir l'inclusion et la diversité
- · Lutter contre toute forme de discrimination
- Lutter contre toute forme de harcèlement et agissements sexistes
- · Garantir la santé et la sécurité au travail
- · Promouvoir le respect des droits humains
- Assurer la protection des données des collaborateurs et leur vie privée
- · Protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique
- · Favoriser les achats responsables

ETHIQUE DES AFFAIRES

- · Lutter contre la corruption
- · Prévenir les conflits d'intérêts
- Lutter contre la fraude interne et externe
- Agir avec éthique vis-à-vis des parties prenantes externes
- Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- · Respecter les règles relatives aux abus de marché

PROTECTION DE LA CLIENTELE

- · Protéger les intérêts des clients et leur fournir un conseil adapté
- · Identifier et traiter les réclamations des clients
- · Protéger les données des clients

DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

PROTECTION DES ACTIFS DU GROUPE

- Assurer la protection des données du Groupe et leur confidentialité
- Assurer la sécurité des systèmes d'information et matériels du Groupe
- · Communiquer de manière responsable
- La charte éthique va faire l'objet d'actions de communication interne et externe dans le cadre d'un plan de communication *Ethique des affaires* :
 - Newsletters : Actu manager et Gardons le contact
 - Article dans Workplace
 - Article sur le site institutionnel www.covea.eu
- Elle sera accessible à tous en français et en anglais, également en format e-accessible (E-PDF) pour les personnes en situation de handicap
- Elle sera diffusée aux nouveaux embauchés (cf. projet On Boarding)

